



**Appel à candidatures dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public  
à vocation économique**

**Site: aérodrome de Graves**

**Activité: exploitation d'un espace café-salon de thé-restauration et animations  
diverses**

-----

## **Règlement de consultation**

### **ARTICLE 1 – GESTIONNAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

#### **Commune de Villefranche-de-Rouergue**

HOTEL de VILLE

Direction des Services Techniques Municipaux

Service Foncier - Administration

Promenade du Giraudet

12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Tél : 05-65-65-22-54 (*secrétariat S.T.M*)

Correspondants :

Services Techniques Municipaux (S.T.M)

Julie GARCIA (responsable du service Foncier-Administration des S.T.M)

[j.garcia@villefranchederouergue.fr](mailto:j.garcia@villefranchederouergue.fr)

### **ARTICLE 2 – OBJET DE LA PROCEDURE**

La présente procédure a trait à une autorisation d'occupation du domaine public qui porte sur **l'ancienne bâtiment alors dénommé « restaurant le St Exupéry »** dépendant d'un ensemble immobilier communal sis à **l'aérodrome de Graves**, cadastré dans son entier section CH n°19 d'une contenance au sol de 18ha 81a 88ca. **Ce local a pour vocation d'accueillir l'exploitation d'un espace café- salon de thé- restauration et animations diverses.**

Le contexte ainsi que les conditions de l'occupation du domaine public sont détaillés dans cahier des charges, annexé au présent règlement de consultation.

### **ARTICLE 3 – CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE**

La procédure est organisée en application de l'article L 2112-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

La commune se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats.

Durée de l'occupation : **à définir avec le candidat en fonction des investissements réalisés, mais ne pouvant dépasser 12 années.**

### **ARTICLE 4 – CONTENU DES OFFRES**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet contenant les pièces suivantes :

#### **Une présentation du candidat :**

- Un dossier de présentation du candidat permettant d'apprécier ses capacités à exploiter un établissement commercial d'**espace café - salon de thé - restauration et animations diverses**
- Un dossier de présentation de l'entreprise :
  - Nature de la personne morale, statuts et, le cas échéant, le capital social
  - Un bilan consolidé de l'entité juridique sur les trois dernières années.
  - Attestation prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales sur les trois derniers exercices clos.
  - L'extrait de l'inscription au Registre des Commerces et des Sociétés, au Répertoire des métiers, ou équivalent (de moins de 3 mois)
  - Références dans la restauration – qualifications- diplômes et certifications techniques en fonction du projet présenté
  - Attestation sur l'honneur de non-condamnation, non liquidation, non faillite du gérant ou personne physique

#### **Une présentation du projet :**

- Un dossier de présentation de l'exploitation projetée :
  - Activités proposées et publics visés
  - Développement commercial et périodes d'ouvertures
  - Moyens humains et matériel
  - Compte d'exploitation prévisionnel sur la durée du contrat souhaité
  - Plan d'aménagement des locaux

- Liste et couts des investissements aménagés ;
  - Exemple de carte de restauration avec les tarifs
  - Projet d'animation éventuel
  - Durée du contrat souhaité
  - Montant de la redevance d'occupation du domaine public proposée
  - Et tout autre document en fonction de l'activité ...
- Une proposition d'offre de redevance selon les conditions posées dans l'article 7 du cahier des charges joint.

## **ARTICLE 5 – CRITERES d'APPRECIATION des OFFRES**

Les offres seront appréciées selon les critères suivants :

- qualité esthétique et technique de l'installation de l'activité proposée
- qualité technique de la prestation de service
- niveau de redevance annuelle proposée
- appréciation du compte d'exploitation prévisionnel

## **ARTICLE 6– CONDITION DE PRESENTATION DES OFFRES**

Les candidats devront transmettre leur offre, en DEUX (2) exemplaires, sous un seul pli.

L'offre devra être rédigée en français, et les éléments devront être en euros.

Les documents seront paraphés et signés par le candidat.

Ce pli devra être remis contre récépissé ou adressé par voie postale en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Le pli devra porter la mention :

Consultation pour site de l'***aérodrome de Graves – espace café-salon de thé-restauration et animations diverses***

**« NE PAS OUVRIR CE PLI »**

## **ARTICLE 7 – PERIODE DE LA CONSULTATION**

La présente consultation aura lieu du **lundi 21 mars au jeudi 31 mars 2022**.

**Les offres devront être remises dans la forme déterminée au plus tard pour : vendredi 15 avril 2022 (à midi) à M. le Maire, Promenade du Guiraudet, 12200 Villefranche-de-Rouergue.**

Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré, après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

**Pendant cette période, une visite des lieux** pourra être sollicitée via les correspondants figurant dans l'article 1 des présentes.

#### **ARTICLE 8 – ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Les candidats non retenus à l'issue de la consultation recevront une lettre recommandée avec accusé de réception 20 jours après la décision d'attribution de l'autorisation.

Une lettre de notification sera envoyée au candidat retenu avec la convention d'occupation du domaine public, qui devra être retournée signée sous 10 jours maximum.

#### **ARTICLE 9 – LITIGES**

Les litiges relatifs à la présente consultation relèveront de la compétence du Tribunal administratif de TOULOUSE

#### **ARTICLE 10 – INDEMNISATION**

Les candidats non retenus à l'issue de la présente consultation ne pourront faire valoir aucun droit à indemnisation.

#### **ARTICLE 11 – DOCUMENTS ANNEXES**

Est annexé au présent règlement de la consultation établi sur quatre (4) pages, un cahier des charges destiné à servir de base à l'offre du candidat.